

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Délibération n°2025D124 – Tourisme, Voies douces, base nautique et port de plaisance – Demande de fonds de concours tourisme de la commune de Fleurbaix pour la rénovation du centre socio culturel.

Vu la délibération n°2021D141 du conseil communautaire du 29 juin 2021 approuvant les nouvelles modalités du fonds de concours tourisme CCFL,

Vu la décision n°010-2025 du maire de Fleurbaix sollicitant le fonds de concours tourisme de la CCFL pour la rénovation du centre socio culturel,

Considérant la volonté de la commune de Fleurbaix de rénover le centre socio culturel de Fleurbaix pour en faire un espace :

- De valorisation du patrimoine avec la transformation du centre en un lieu d'interprétation du patrimoine local au travers des expositions de l'association Alloeu Terre de Batailles,
- D'expositions artistiques et de lieu de rencontres entre artistes locaux,
- D'organisation d'évènements à thèmes (contes, légendes, projections de films, salon des créateurs, ...),
- D'accueil de séminaires et d'activités de team building pour des groupes de 50 à 80 personnes en lien avec l'offre touristique du territoire,
- D'accueil et de relai d'information touristique pour les randonneurs et cyclo touristes itinérants.

Considérant que le développement des événements et de l'offre de service proposée au centre socio-culturel permettra d'attirer un public régional voir au-delà,

Considérant la volonté de la commune de Fleurbaix d'être identifiée comme village étape sur la thématique du tourisme de mémoire et considérant que les événements organisés au centre socio culturels sur cette thématique permettront d'accueillir une clientèle touristique étrangère,

Considérant que le bâtiment est situé sur le point de départ de plusieurs itinéraires de randonnées pédestres de la commune et qu'il se situe à proximité d'un point de départ du réseau point nœuds à vélo, équipé d'une borne pour la recharge des vélos à assistance électrique,

Considérant que le réaménagement du centre socio culturel permettra de proposer des salles adaptées aux événements organisés par les acteurs associatifs et permettra aussi d'avoir des espaces pouvant être loués aux professionnels pour leurs réunions et événements,

Considérant que le projet dont le coût est estimé à 534 444 € HT comprend l'amélioration de l'accessibilité PMR du bâtiment avec la mise en place d'escaliers intérieurs, la création d'un élévateur, le réaménagement des sanitaires, la création d'une rampe intérieure et la modification des portes d'accès à plusieurs salles du bâtiment,

Considérant que les travaux comprennent également des dépenses de rénovation énergétique comme l'isolation de murs, le remplacement de menuiseries, l'isolation de combles, l'installation d'une VMC, l'amélioration de l'éclairage.

Considérant le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES PREVISIONNELLES	MONTANT	TAUX
Etude de faisabilité	6850 €	DETR	131 898, 50 €	24,69%
Etude topographique	3 200 €	Fonds de concours Tourisme CCFL	143 421,84 €	26,83%
Mission SPS	1 950 €	Fonds de concours culture CCFL	56 949,17 €	10,65%
Mission CT	4 710 €	Commune de Fleurbaix	202 174,49€ €	37,83%
Maîtrise d'œuvre	33 750 €			
Total études	50 460 €			
Travaux	483 981 €			
Total travaux	483 984 €			
TOTAL	534 444 €	TOTAL	534 444 €	100 %

Considérant que le projet de la commune de Fleurbaix s'inscrit dans la stratégie touristique du territoire Flandre Lys,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le versement à la commune de Fleurbaix de la somme de 143 421,84 € au titre du Fonds de Concours Tourisme, pour les travaux de réaménagement du centre socio culturel, représentant 26,83% du financement total.

Après avis favorable de la commission et du bureau, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la demande de Fonds de concours Tourisme de la commune de Fleurbaix pour les travaux de réaménagement du centre socio culturel,
- D'autoriser le versement de la somme de 143 421,84 €,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HURLUS

